



Association
des collèges privés
du Québec



Commentaires sur le projet de loi 70

***Loi visant à permettre une meilleure
adéquation entre la formation et l'emploi
ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi***

**déposés à la
Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale**

Le 13 février 2016

Introduction

Le réseau collégial privé subventionné est composé de 25 établissements, répartis dans plusieurs régions, avec des modèles diversifiés, afin de répondre aux besoins des clientèles de plus en plus hétérogènes qui les fréquentent, dont des étudiants ayant un handicap, dans les régions de Montréal, Québec, Estrie, Mauricie et Outaouais.

L'ACPQ est issue d'une longue tradition québécoise d'éducateurs, et 19 de ses membres ont une origine qui remonte à bien avant la réforme des années soixante en éducation. Maintenant une tradition d'excellence, les collèges privés agréés du Québec accueillent en 2014-2015 quelque 17 000 étudiants dans leurs programmes conduisant à l'obtention du DEC ou d'une AEC.

Clientèle 2014-2015 (réseau privé subventionné)

Secteur	Étudiants/année	Pourcentage
DEC Préuniversitaires	6857	40,3 %
DEC Techniques	6698	39,4 %
AEC	3452	20,3 %

En 2013-2014 :

- 1260 étudiants internationaux, incluant les étudiants Français (7,4 %) Ce nombre représente 50 % des étudiants internationaux au collégial.
- Près de 815 étudiants en situation de handicap (4,8 %)

En 2014-2015 :

- Environ 1000 étudiants en situation de handicap (5,9 %)

L'accompagnement personnalisé : élément-clé pour le développement de la main-d'œuvre québécoise actuelle et future

L'Association des collèges privés du Québec tient à appuyer la mission du *Programme objectif emploi*, « lequel vise à offrir aux personnes qui y participent un accompagnement personnalisé en vue d'une intégration en emploi. » L'ACPQ souligne l'importance de l'accompagnement personnalisé qui fait écho à l'approche privilégiée par les collèges privés subventionnés québécois. À travers les différents modèles d'établissements, chacun accorde une attention personnalisée à la réussite des étudiants et conséquemment, les taux de diplomation font la preuve des résultats de cette approche.

Un réseau à l'écoute des besoins du marché du travail

L'accompagnement personnalisé du réseau collégial privé ne se limite pas aux étudiants. Les collèges manifestent un intérêt envers les besoins en formation de la main-d'œuvre, actuelle et future, des entreprises. Par exemple, malgré sa petite taille, le réseau privé subventionné offre 25 % des activités québécoises en AEC pour 21 % du financement total accordé par le ministère. De plus, la formation AEC a connu un taux de croissance de 15,6 % entre 2013-2014 à 2014-2015. C'est donc dire que le réseau collégial privé subventionné répond aux besoins du marché du travail, mais se voit contraint d'en limiter les activités en raison d'un financement restreint par une enveloppe budgétaire fermée.

Meilleure adéquation entre la formation et l'emploi, en tout équilibre

L'ACPQ tient à pointer un bémol à une offre de formation québécoise qui serait défini prioritairement sur les besoins du marché du travail. La corrélation entre les besoins du marché et l'offre de formation est sans aucun doute nécessaire toutefois, sans en limiter la diversité de l'offre. L'ACPQ soutient qu'un équilibre entre les intérêts de la future main-d'œuvre et ceux du marché du travail pourrait laisser place à une meilleure intégration en emploi ainsi qu'au développement de nouveaux créneaux, encore inexistant sur le marché. En ce sens, l'Association recommande le maintien d'une offre de service de formation et de perfectionnement québécoise qui répond à la fois aux intérêts des étudiants et à la fois aux besoins du marché du travail.

L'intégration en emploi : efficience du réseau collégial privé subventionné

Le réseau collégial privé subventionné partage l'intérêt du ministère envers l'intégration en emploi. Pour les collèges, les stratégies entourant cet enjeu visent l'amélioration continue de l'efficience. On affiche d'ailleurs un taux d'obtention du diplôme dans un même établissement et dans la durée prescrite supérieur de 23,3 p. cent au privé par rapport aux cégeps. Même avec une moyenne au secondaire identique, l'écart en faveur du collégial privé subventionné est de 12,1 p. cent.¹ Pour nous, l'efficience s'incarne dans la qualité de la formation et elle se traduit dans nos actions quotidiennes afin que le plus grand nombre réussisse. Les collèges privés affichent des taux supérieurs au réseau collégial, dans les temps prescrits. Les dernières statistiques, datant de 2014, mais se référant aux étudiants admis une première fois au collégial à l'automne 2008, font ressortir :

¹ [Fortin & Van Audenrode. 2013. La contribution des collèges privés subventionnés à la société québécoise sous l'angle économique.](#)

- Au secteur préuniversitaire, après 4 semestres, un écart favorable de près de 25 points : 65,8 pour cent pour les étudiants du privé par rapport à 41,3 pour ceux du réseau collégial.
- Au secteur technique, après 6 semestres, un écart favorable de plus de 8 points : 45,6 pour cent pour les étudiants du privé par rapport à 37,3 pour ceux du réseau collégial, même si régulièrement, les collèges privés accueillent des étudiants dont la moyenne générale au secondaire est plus faible.
- Deux ans après la durée prescrite, le taux global d'obtention du diplôme est de 77,8 pour cent alors qu'il est de 63,9 pour cent pour l'ensemble du réseau collégial.

Demande de collaboration avec la CPMT

En plus de reconnaître son expertise, l'ACPQ accueille favorablement le rôle stratégique que recevra la Commission des partenaires du marché du travail. Au fait, l'Association des collèges privés du Québec y demande un siège afin de collaborer à la préparation d'un plan d'action en matière de main-d'œuvre et d'emploi et ainsi être de bons conseils pour déterminer les objectifs de résultats et les moyens pour les atteindre. L'ACPQ est préoccupée notamment par la formation de la relève, le perfectionnement de la main-d'œuvre, les stages en entreprises et par l'accueil d'étudiants internationaux en formation et en stages. Pour atteindre lesdits objectifs liés à une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi, la constitution même de la CPMT doit y réunir les acteurs associés à ce continuum. L'efficacité et la souplesse de l'Association l'identifient comme une organisation-clé pour y siéger et pour travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre des moyens, qui permettront d'atteindre les résultats escomptés.

Un projet de loi rassembleur

En terminant, ce projet de loi repose sur la propension des divers partenaires des secteurs de la formation et de l'emploi à travailler en cohésion, autour d'une vision rassembleuse pour le Québec. L'Association croit en la pertinence des plans d'action régionaux et nationaux afin d'attaquer de front l'enjeu d'une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi que de l'intégration en emploi au Québec. L'accompagnement personnalisé de la main-d'œuvre actuelle et future doit y revêtir une place de choix et l'ACPQ réitère son intérêt à participer activement aux prochains travaux de la CPMT.